

LA CITÉ DE LA SANTÉ—LAVAL

Question n° 1194—**M. Roy:**

1. Le gouvernement a-t-il participé au financement de la construction de la Cité de la Santé à ville de Laval et, le cas échéant, en vertu de quel programme?

2. Lors de l'ouverture officielle en présence du premier ministre du Québec, le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il prononcé une allocution et, sinon, pourquoi?

3. Le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il eu droit de regard lors de l'élaboration des divers programmes mis de l'avant à cet endroit et, sinon, pourquoi?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui, en vertu du programme de la Caisse d'aide à la santé.

Engagé—\$15,956,495.50

Payé à date—\$14,101,526.74

2. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a participé à l'ouverture officielle de Cité de la Santé (Laval).

3. Oui. Ce projet faisait partie du plan quinquennal approuvé et présenté par la province et soumis dans le cadre du programme de la Caisse d'aide à la santé.

RADIO-CANADA—L'ACCUSATION EN DIFFAMATION PORTÉE CONTRE L'ÉMISSION «THE FIFTH ESTATE»

Question n° 1289—**M. Corbett:**

La Société Radio-Canada a-t-elle payé des frais de justice, notamment pour des appels, à la suite de l'accusation en diffamation portée contre l'émission «The Fifth Estate» par l'ancien ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, M. John B. M. Baxter et, dans l'affirmative, pour quel montant et à qui?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Radio-Canada a payé les frais judiciaires en rapport avec le procès confié à Thomas B. Drummie, C.R., de Clark, Drummie & Co., à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). En ce qui concerne le montant des frais, il n'est pas d'usage, pour le Parlement, de demander à la Société Radio-Canada de divulguer des renseignements sur sa gestion et son administration internes comme ses transactions avec des particuliers ou des sociétés extérieures. Les raisons sont expliquées en détail dans la réponse à la question n° 2530, du 22 mai 1975.

LES ORDINATEURS—LA BFC DE SAINT-HUBERT ET LA BFC D'OTTAWA

Question n° 1513—**M. Herbert:**

Quels sont les fabricants des ordinateurs utilisés par les Forces armées à St-Hubert (Qué.) et à Ottawa (Ont.) et y a-t-il communication entre eux?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Les noms des fabricants des ordinateurs employés à Saint-Hubert sont les suivants:

Banques—Loi

Digital Equipment Corporation
Sperry Univac
International Business Machines
Data General.

Les noms des fabricants des ordinateurs employés à Ottawa sont les suivants:

Digital Equipment Corporation
Sperry Univac
International Business Machines
Data General
Hewlett Packard
Bunker Ramo
Perkin Elmer
Data Acquisition
Micro Computer Machine
GESCAN (General Electric)
MITS
VARIAN
ECLIPSE
DYNALOGIC
Honeywell.

Les communications informatiques entre ces deux endroits se font avec du matériel de la compagnie Data General, ce matériel faisant partie du réseau de communications stratégiques SAMSON.

LA BFC DE GAGETOWN—LE CENTRE DE FORMATION

Question n° 1575—**M. Howie:**

1. Où en est la réalisation du nouveau centre de formation de la BFC de Gagetown?

2. Ce projet a-t-il reçu l'approbation du Conseil du Trésor et, le cas échéant, quand prévoit-on lancer les appels d'offres?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. On prévoit que l'architecte-conseil aura été choisi d'ici avril 1981, que les premiers travaux de construction auront fait l'objet d'un appel d'offres d'ici le printemps de 1983, et que les travaux de construction seront tous terminés d'ici le printemps de 1986.

2. Oui. Au printemps de 1983.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.